



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....43
 Pouvoir.....00
 Excusé.....00
 Absent..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 30 MARS 2026**

**N°2026-03-07 : FIXATION DU NOMBRE D'ÉLUS À LA COMMISSION
 CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le lundi 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAI Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Méliissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2121-21, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de représentants du Conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

Article 1 : Fixe le nombre de membres à la Commission Consultative des Services Public Locaux à 10 titulaires et 10 suppléants.

Ainsi fait et délibéré en séance le lundi 30 mars 2026.

Annick MONIER
Secrétaire de séance



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

date de publication : le 13/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-07-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.